

Entretien pour la revue du SNES

Constitution : huit questions à Jean Gadrey, économiste, membre du Conseil Scientifique d'Attac
(pour plus de précisions, voir son analyse sur : <http://www.france.attac.org/a4778>)

1. Ce texte est d'une insoutenable complexité : pourquoi ?

Pourquoi les rédacteurs ont-ils abouti à ce pavé indigeste, quinze fois plus long que la Constitution française, et que presque personne ne lira ? Principalement parce qu'ils ont absolument voulu "constitutionnaliser" l'énorme partie III (72 % de l'ensemble) sur les politiques de l'Union, ce qu'aucune Constitution au monde ne prévoit, sauf les défunctes Constitutions de l'Union soviétique et de ses "démocraties populaires"... Selon Guy Braibant, l'un des pères fondateurs de la Charte des droits fondamentaux signée à Nice en 2000 (La Croix, 16 avril 2005), « ces considérations économiques n'auraient pas dû figurer dans une Constitution, qui est par définition un texte fixant des règles et des principes généraux... **c'est dans cette partie que sont posées les bases d'une Europe libérale**, laquelle est précisément refusée par une grande partie de nos concitoyens... »

2. Ce texte rend-il plus faciles les combats pour une Europe plus sociale, ou, au moins, est-il neutre à cet égard ?

La thèse de la neutralité de ce texte, voire de son caractère progressiste, est défendue par les partisans du "oui". Or deux arguments permettent de la contester.

1- Les articles "sociaux" de la partie II sont en général non contraignants, les articles "néo-libéraux" de la partie III sont contraignants. C'est l'obstacle majeur. Les exemples sont nombreux. En voici deux.

Article III - 156 : "Dans le cadre de la présente section, les restrictions aux mouvements de capitaux... sont *interdites*". Elles sont donc anticonstitutionnelles, passibles de sanctions, d'intervention de la Cour de justice. C'est très contraignant. Cela rend presque impossible une « taxe Tobin », entre autres.

Article II - 91 – 2 : "Tout travailleur a droit à **une** limitation de la durée maximale du travail et à **des** périodes de repos journaliers et hebdomadaires, ainsi qu'à **une** période annuelle de congés payés". C'est un article qui n'engage à rien. On peut très bien décider de passer d'un maximum de 48 heures hebdomadaires à 65 heures, ce que propose le projet actuel de "directive temps de travail", sans entrer en conflit avec la Constitution.

2- Certains des "principes sociaux" sont en partie annulés dans la "déclaration 12" de la Constitution. Voici un exemple. Article II - 94 : "l'Union reconnaît et respecte le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux...". Mais la déclaration 12 précise : "La référence à des services sociaux vise les cas dans lesquels de tels services ont été instaurés pour assurer certaines prestations, *mais n'implique aucunement que de tels services doivent être créés quand il n'en existe pas*". Nous voilà prévenus. Aucun droit européen n'existe donc face à ce beau principe.

Pour Guy Braibant : "Avec la nouvelle formulation, les droits sociaux sont fragilisés, et un citoyen s'estimant lésé pourra difficilement faire valoir ceux-ci devant un juge."

3- Le "bilan global" des avancées et des reculs de ce texte par rapport au traité de Nice, actuellement en vigueur, est-il positif ?

On peut (voir mon texte accessible en ligne) faire une liste des avancées (par exemple l'importance accrue de la « codécision ») et des reculs (par exemple l'engagement d'augmentation des dépenses militaires). Mais cet exercice se conclut en général par une incertitude renforcée. La raison majeure de ma réponse négative tient au fait que le texte actuel "constitutionnalise", notamment dans la partie III, ce qu'il y a de plus libéral dans le traité de Nice. C'est un recul face auquel les quelques avancées démocratiques ne font pas le poids. Le grand patronat européen (UNICE) ne s'y est pas trompé : son analyse de la Constitution est enthousiaste : la compétitivité partout, des droits sociaux non contraignants, le dumping fiscal encouragé par la règle de l'unanimité, une Commission et une Banque Centrale indépendantes : tout répond à ses exigences.

4- Ce texte est-il acceptable sur le plan de la démocratie ?

On nous dit qu'il y a un progrès par rapport au traité de Nice sur ce plan et que le Parlement a plus de pouvoirs grâce à l'extension du champ de la codécision avec le Conseil. C'est exact. Mais qu'est-ce qui nous importe : de savoir si, en termes relatifs, c'est un peu plus démocratique que ce qui est jugé "calamiteux", ou de savoir si,

dans l'absolu, c'est suffisamment démocratique pour être acceptable ? Or, si l'on raisonne non plus par rapport au traité de Nice, mais tout simplement dans l'absolu, en se demandant si le pouvoir politique est bien, pour l'essentiel, entre les mains des élus du peuple, la réponse est " non ". Les pouvoirs du Parlement sont indignes d'une démocratie parlementaire.

- Son intervention en codécision avec le Conseil est exclue par tout ce qui concerne le fiscal, la protection sociale, la fiscalité environnementales, c'est-à-dire les domaines les plus importants pour une Europe plus sociale.
- Il est le seul au monde à qui une Constitution refuse le droit de " lever l'impôt " : il ne vote pas la partie recettes du budget de l'Union.
- Il est écarté de la politique monétaire dont le monopole appartient à la Banque centrale européenne (III-188).
- Il est exclu de toute initiative législative.
- La Commission peut gouverner tout en n'ayant le soutien que d'un tiers des députés élus.

À chacun de juger s'il accepte de dire " oui " à tout cela, au nom du fait que c'est " moins pire " que Nice.

5- L'évolution de la construction européenne depuis le Traité de Rome plaide-t-elle en faveur de l'adoption de la Constitution ?

L'Europe est, depuis une dizaine d'années, en crise profonde, essentiellement en raison du virage néo-libéral des années 90 : explosion des inégalités, chômage massif, pauvreté salariale en hausse, chute de la part des salaires dans la valeur ajoutée, montée de l'abstention aux élections européennes : 57 % aux élections de 2004. Au début des années 90, le bilan de l'Europe sociale face à l'Europe libérale était beaucoup moins négatif qu'aujourd'hui. Ainsi, les politiques de fonds structurels, qui avaient permis des convergences en Europe après l'adhésion de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal, sont désormais incapables de réduire les inégalités de développement avec les nouveaux pays adhérents, qui vont être condamnés, en l'absence de solidarité, à jouer la seule carte qu'on leur laisse : le dumping social et fiscal, la concurrence de tous contre tous. Bronislaw Geremek, député européen, ancien Ministre des affaires étrangères polonais, a déclaré récemment : " Moi je suis pour (la directive Bolkestein). Totalement pour. Mais je préfère me taire sur ce sujet pendant quelques semaines... ".

Un chiffre : les paiements nets à destination des nouveaux membres (ce qu'ils reçoivent moins ce qu'ils versent) représenteront moins de 10 euros par an pour les habitants de l'actuelle Union. T'aurais pas dix euros pour l'Europe sociale ?

6- Ce texte va-t-il dans le sens de la paix en Europe et d'une Europe facteur de paix ?

L'Europe, dans le projet de ses fondateurs, n'était pas qu'un grand marché, même si elle a commencé par cela. C'était aussi un projet favorable à la paix en Europe, et à l'Europe comme facteur de paix dans le monde.

Or, selon ces critères aussi, il faut dire " non " à cette Constitution, qui n'est pas bonne pour la paix, voire même qui a des accents militaristes dans son article I - 41 ("les États membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires"). A-t-on bien réfléchi à l'énormité d'un tel engagement constitutionnel pour des décennies, sans parler de l'inféodation à l'OTAN, institution dirigée par les États-Unis ?. Voilà un énorme recul par rapport au traité de Nice. On demande en fait aux pays européens de s'engager à augmenter sans cesse leurs dépenses militaires. Où leur demande-t-on de s'engager à augmenter leurs dépenses pour la solidarité en Europe et leur aide publique au développement ? Nulle part.

Mais surtout, c'est une Constitution dont l'obsession en faveur de la compétition entre pays est une source de " guerre économique ", dont on sait qu'elle n'est pas bonne pour la paix. On l'a bien vu avec la directive Bolkestein. La concurrence de tous contre tous, devenue religion, fait le lit de la xénophobie et de l'extrême droite, c'est un facteur de graves tensions.

7- Un " non " français conduirait-il à une crise dont l'Europe et ses peuples pourraient pâtir ?

Sur le plan institutionnel, l'Europe continuerait à fonctionner sur la base du traité de Nice, qui a été conclu par une durée illimitée.

Sur le plan politique, quel est le pays qui a aujourd'hui le plus de pouvoir dans les institutions européennes ? C'est celui qui a plusieurs fois dit " non " à de grands projets européens, y compris à l'euro : la Grande-Bretagne.

Au point que selon Jean-Claude Casanova, chroniqueur au Monde et partisan du “ oui ”, "cette constitution consacre le triomphe politique de la Grande-Bretagne".

En cas de victoire du “ non ” en France, la situation pourrait ressembler à certains égards à celle que l'on a connue au moment de la guerre des États-Unis contre l'Irak. La France, au départ seule, s'est opposée à cette guerre. Elle a été rejointe par l'Allemagne, et ensuite par d'autres pays dans le monde. Certes, la France était très minoritaire parmi les gouvernements européens. Mais les peuples de l'Union européenne, pour beaucoup d'entre eux, soutenaient l'action de la France en faveur de la paix.

Si l'on en croit la Ministre de la justice allemande, Mme Brigitte Zypries, “ Si un référendum, et non une ratification parlementaire, était organisé en Allemagne, le oui serait laminé ”...

Si les Français avaient eu peur de s'isoler avant l'arrivée de François Mitterrand et l'installation d'un gouvernement auquel participaient les communistes, le 10 mai 1981 n'aurait jamais eu lieu.

Bien des dirigeants européens sont plus réalistes que ceux qui nous disent, en France, qu'une renégociation serait impossible. Selon Franco Frattini, Vice Président de la Commission, « si la France, pays fondateur, vote Non, cela démontrera qu'il y a un déficit de légitimité populaire en Europe... Donc il faudra se demander : quelle Europe voulons-nous ? Juste un marché unique ? Un espace commun de sécurité et de défense ? Ou autre chose encore ”.

8- Pourquoi donc des organisations de gauche appellent-elles à voter « oui » ?

Parce que leurs directions ont de fait renoncé à combattre le néo-libéralisme et à s'allier à ceux, nombreux, qui le refusent énergiquement.

En mars 2004, un excellent appel pour un “ Traité de l'Europe sociale ”, mis au point notamment par Michel Rocard et Pierre Larrouturou (animateur de l'“ Union pour l'Europe sociale ”), circulait en France. Il était signé par un large éventail de personnalités de toute la gauche : altermondialistes, socialistes, verts et communiste, en passant par des responsables syndicaux et associatifs, dont l'Abbé Pierre. La forte proportion de responsables socialistes dans cet appel est sans doute liée au fait qu'en octobre 2003, le Conseil National du PS avait établi ses “ sept exigences pour l'Europe ”, des exigences que ne désavoueraient pas aujourd'hui les partisans du “ non ”, y compris dans l'optique d'une renégociation. Les signataires, dont je fais partie, sont aujourd'hui partagés entre le “ oui ” et le “ non ”. Force est pourtant de constater qu'aucune des propositions de ce traité de l'Europe sociale n'a été prise en compte. La même “ Union pour l'Europe Sociale ” écrivait alors :

Si nous ne voulons pas que le Non l'emporte aux référendums prévus pour sa ratification, si nous ne voulons pas que l'Europe reste une zone de libre-échange sans puissance politique, nous devons améliorer très nettement le projet de Constitution européenne. ”

“ D'ici 30 ou 40 ans, quelle autre occasion aurons-nous de réorienter la Construction européenne ? Europe sociale : Il est temps d'agir ! ”

Il est (encore) temps d'agir, et nous avons une occasion de le faire. Il n'y en aura pas d'autre avant longtemps. Les citoyens qui pensent encore que l'Europe a un rôle à jouer dans le monde comme “ contre-modèle ” s'opposant au modèle anglo-saxon ont un rendez-vous à ne pas manquer.